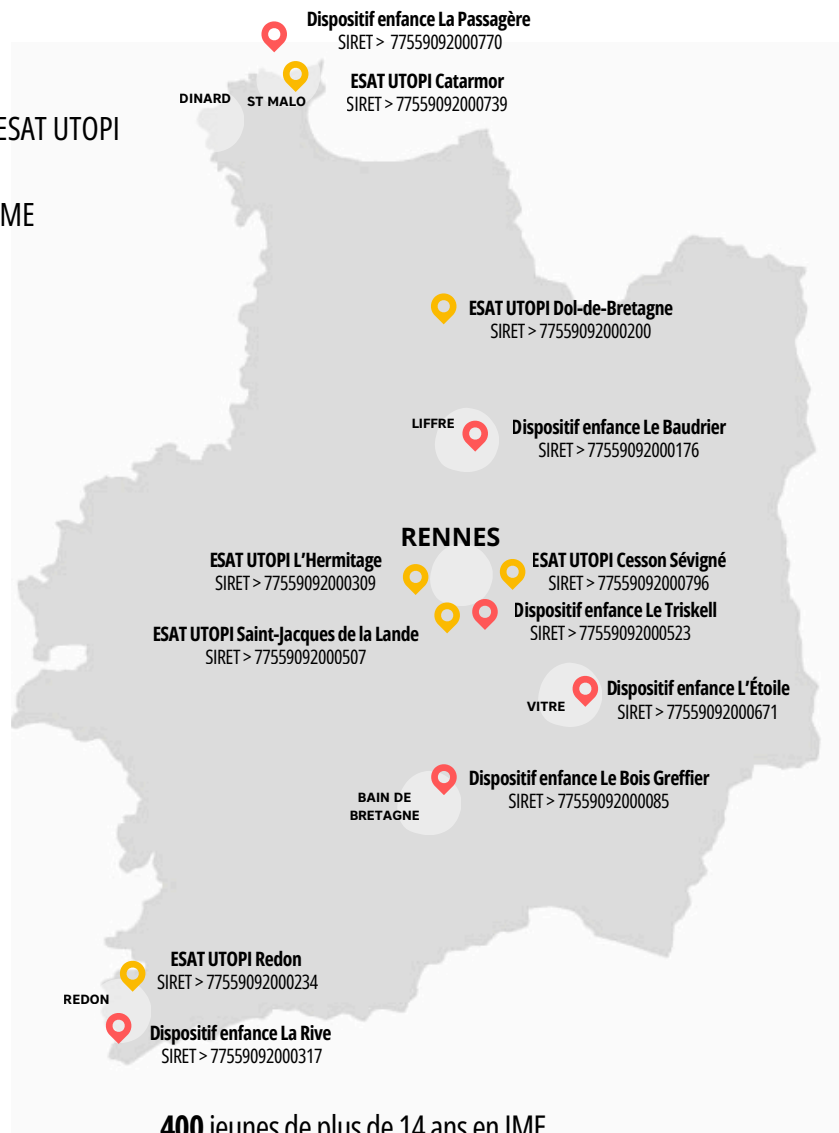


Les établissements qui peuvent recevoir la taxe d'apprentissage

6 ESAT UTOPI

6 IME



400 jeunes de plus de 14 ans en IME
1100 travailleurs en ESAT
3500 personnes accompagnées par l'Adapei 35
1700 professionnels

Chiffres clés :

Taxe d'apprentissage 2026



Adapei 35
Les papillons blancs



SOLIDAIRES & PERFORMANTS

Agir pour leur formation
professionnelle grâce à la
taxe d'apprentissage

En savoir plus sur le site de l'URSSAF =
<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/liste-cotisations/taxe-apprentissage-csa.html>

Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage



L'apprentissage permet aux jeunes accompagnés au sein des IME et en ESAT de se professionnaliser. Choisissez l'Adapei 35 pour verser votre taxe d'apprentissage.

Pourquoi choisir l'Adapei 35 ?

Parce que dans nos IME, nous formons les jeunes à acquérir les compétences pour exercer leur futur métier en ESAT (établissements et services d'aide par le travail) ou en milieu ordinaire. Dans nos ESAT "produit en Utopi", nous veillons au développement de leurs compétences, savoir-faire et savoir-être pour être toujours en adéquation avec le monde du travail actuel et en phase avec les méthodes de production modernes.

En choisissant l'Adapei 35 pour verser votre taxe d'apprentissage, vous contribuez à construire une société inclusive, solidaire et citoyenne. Votre aide nous est essentielle pour l'avenir des personnes que nous accompagnons.

C'est quoi la taxe d'apprentissage ?

La **taxe d'apprentissage**, aussi appelée CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance), est un impôt obligatoire qui permet de **financer le développement de l'apprentissage** et des filières technologiques et professionnelles sur votre territoire. C'est aussi **la seule taxe pour laquelle vous avez la possibilité de choisir à qui elle sera versée, de façon très précise.**



La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale due par les entreprises pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire.

A quoi sert la taxe d'apprentissage que vous versez ?

En versant votre taxe d'apprentissage, vous soutenez nos actions et notamment :

- Le développement et la qualité des formations par le financement de projets ou d'équipements (matériel informatique, équipement de soutien) en lien avec l'apprentissage.
- La création de nouveaux ateliers d'apprentissage pour faire découvrir différents métiers et apprendre les règles de travail tant les savoir-faire et que les savoir-être.

Comment nous verser le solde de taxe d'apprentissage ?

- Par le biais de la plateforme de collecte dédiée SOLTéA, en désignant l'un des établissements de notre association.



- Vous pouvez également contribuer à la formation des personnes accompagnées en les accueillant comme stagiaires dans votre entreprise à la journée « **Duoday** » ou à la **semaine « PMSMP »** (période de mise en situation en milieu professionnel).